Renseignements

Par Tiims

Bonjour,

Je suis arrivée en France en 2007 j'ai une carte de séjour de 1 an comme étrangère malade pendant 6 ans.En 2014 j'ai demandé la carte de résident de 10 ans ils ont refusé et me donné l'autorisation de quitter le territoire. J'avais pris une avocate mais elle avait perdu.
Je suis restée à faire des petits boulots. En 2016 j'ai fait un Avc pendant ma grossesse je suis handicapée reconnue par la MDPH, je touche la AAH.Mon fils est Français. J'ai la carte de résident de 10 ans comme parent d'un enfant Français.

Est-ce que actuellement je peux faire la demande de naturalisation?

Bien cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez tenter la demande de naturalisation, mais vu vos antécédents et vos faibles ressources, il n'est pas évident que cela sera accepté.

Par isernon

bonjour,

l'octroi de la nationalité française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française, qui peut la refuser même si le demandeur remplit les conditions exigées.

salutations